

INSTITUUT VOOR
DE GELIJKHEID
VAN VROUWEN
EN MANNEN



INSTITUT
POUR L'ÉGALITÉ
DES FEMMES
ET DES HOMMES

Communiqué de presse

Mieux informer les personnes transgenres et leur entourage sur www.infotransgenre.be

Bruxelles, le 16.05.2014– A la veille de la journée internationale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes a offert son soutien financier à Transgender Infopunt afin de traduire en français leur site internet et lancer www.infotransgenre.be. Véritable plate-forme informative, ce site a pour but d'aider en priorité les personnes transgenres et leur entourage, ainsi que toute personne ou professionnel confronté à une personne transgenre, à trouver des informations pratiques.

Vous vous posez des questions sur votre identité et expression de genre ? Vous souhaitez changer de nom mais ne connaissez pas les démarches administratives ? Vous êtes discriminé en raison de votre genre ou de la modification de vos documents d'identité et ne savez pas où vous adresser ? Votre enfant ou votre partenaire se pose des questions sur son genre et vous ne savez pas comment réagir ? Vous êtes employeur et ne savez pas comment intégrer une personne transgenre au sein de votre organisation ? Vous vous demandez comment vous adressez à une personne transgenre, selon son apparence ou sa carte d'identité ? Vous n'avez jamais compris la différence entre transgenre, travesti, intersexué, drag queen/king, etc. ?

Autant de questions que se posent régulièrement les personnes transgenres et leur entourage auxquelles il est difficile de trouver des réponses en raison du tabou qui règne encore sur les identités et expressions de genres.

« *Seules quelques associations fournissent actuellement une aide concrète aux personnes transgenres mais celles-ci manquent de moyens pour accroître leur visibilité et leur action, remarque Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Raison pour laquelle l'Institut a souhaité soutenir cette initiative et **demande au futur gouvernement des moyens financiers supplémentaires afin de pouvoir subsidier structurellement ces associations transgenres.*** »

Parmi ces associations, Genres Pluriels, la seule association de soutien des personnes transgenres et intersexuées à Bruxelles et en Belgique francophone, explique l'importance capitale que revêt son travail de première ligne auprès du public trans et intersexe : « *Afin d'offrir à ce public un accueil approprié et une information adéquate, dans le respect du point de confort de chaque personne, nous sensibilisons et formons le grand public et les professionnels, faisant face à une demande qui ne cesse de s'accroître.* »

Avancée majeure en matière de droits des personnes transgenres

Un projet de loi du 24 mars 2014 a été approuvé en avril par le Parlement afin de modifier la loi du 10 mai 2007 tendant à lutter contre la discrimination entre les femmes et les hommes en vue de l'étendre à l'identité de genre et à l'expression de genre.

Sachant que seulement 10 % des personnes transgenres se lancent dans l'opération de changement de genre et que ces dernières étaient uniquement visées par la loi genre. Un groupe important de

personnes transgenres, les intersexués ou les autres personnes en dehors des standards traditionnels en matière de sexe et de genre n'étaient pas protégés par la législation précédente.

« Cette modification représente donc un énorme bond en avant en matière de droits des personnes transgenres qui seront désormais toutes protégées en cas de discriminations fondées sur le sexe et l'égalité de genre, constate Michel Pasteel. Et pourtant, cette avancée en matière de droits humains est restée totalement sous silence. »

ILGA-Europe¹ a publié ce 13 mai son rapport annuel sur la situation des droits humains des personnes LGBTI² en Europe qui donne un aperçu des développements politiques et sociaux et dresse une carte de l'environnement des personnes LGBTI dans chaque pays européen. La Rainbow Europe Map est une carte de l'Europe qui reflète la législation et les politiques de 49 pays européens qui ont un impact direct sur la jouissance des droits de l'homme par les personnes LGBTI. Cette carte reflète la situation de chaque pays et fournit un score global de la mesure dans laquelle ce pays est sur une échelle de 0% et 100%. La Belgique se place en deuxième position de la lutte contre les discriminations des personnes LGBTI, en comptabilisant 78%, juste derrière la Grande Bretagne (82%).

« Les deux plans d'actions interfédéraux sur la lutte contre la discrimination et la violence homophobe et transphobe lancés en 2013, et coordonnés par l'Institut, expliquent en partie ce résultat positif mais il reste encore beaucoup à mettre en œuvre pour améliorer les droits des personnes transgenres, régulièrement victimes de discrimination et de violence. De nombreuses recommandations de l'Institut en la matière n'ont pas encore trouvé écho et devront être à l'ordre du jour du futur gouvernement, explique Michel Pasteel. L'Institut a élaboré, par exemple, une proposition de modification de la « Loi relative à la Transsexualité » et travaille, avec l'ensemble des parties prenantes, à l'élaboration d'une liste de points d'attention pour le futur gouvernement ».

« Depuis la création de notre association en 2007, sur base des principes de Jogjakarta, nous demandons la révision du cadre législatif actuel, qui est contraire aux droits humains et aux recommandations des plus hautes instances internationales, telles que le Conseil de l'Europe et l'Organisation des Nations Unies, renchérit Genre Pluriels ».

Combien y a-t-il de personnes transgenres en Belgique ?

Entre 1993 et le 30 juin 2013, le Registre national a enregistré 676 « changements de sexe ». Dans un tiers des cas, il s'agit d'une transition vers une masculinisation; dans deux tiers vers une féminisation. On estime toutefois que les transgenres sont 100 à 150 fois plus nombreux. Les conditions sévères requises dans la législation actuelle empêchent de nombreuses personnes transgenres de faire concorder leur identité de genre avec les documents d'identité.

Plus d'infos:

Texte de recommandations de l'Institut en vue d'éliminer les discriminations structurelles à l'encontre des personnes transgenres : http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/Texte%20vision%20transgenre_tcm337-224388.pdf

Plans d'action interfédéral de lutte contre les violences homophobes et transphobes : http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/Plan%20d%27Action%20Interf%C3%A9d%C3%A9ral%20Violences%20Homophobes%20Transphobes_tcm337-224389.pdf

Plan d'action interfédéral de lutte contre les discriminations homophobes et transphobes : http://igvm-iefh.belgium.be/fr/binaries/PAI%20homotransphobie_tcm337-226584.pdf

¹ ILGA-Europe est une organisation coupole internationale et non-gouvernementale qui lutte pour les droits des LGBTI.

² Lesbien, Gay, Bisexuel-le, Transgenre, Intersexué-e.

Contacts

Institut pour l'égalité des femmes et des hommes :
Elodie Debrumetz (responsable communication)
Tél. : 02/233 49 47
GSM: 0497/ 23 67 67
elodie.debrumetz@iefh.belgique.be

Transgender infopunt
Joz Motmans (Coordinateur)
0800 96 316
contact@transgenderinfo.be
www.transgenderinfo.be

Genres Pluriels
0487/632343
contact@genrespluriels.be
www.genrespluriels.be

Créé en décembre 2002, l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes est l'institution publique fédérale qui a pour mission de garantir et de promouvoir l'égalité des femmes et des hommes, de combattre toute forme de discrimination ou d'inégalité basée sur le sexe, et ce par l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre légal adapté, de structures, de stratégies, d'instruments et d'actions appropriés. L'Institut vise à ancrer l'égalité des femmes et des hommes dans la société pour qu'elle devienne une évidence dans les mentalités et les pratiques.